

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN)  
tenue le 17 juin 2025, à 19 h en son centre administratif (70, rue  
des Oblats Est),  
sous la présidence de Mme Geneviève Wagner**

Sont présents (membres ayant droit de vote) :

M. Carl Bergeron  
Mme Mélissa Carbonneau, vice-présidente (*Teams*)  
Mme Cynthia De Champlain  
Mme Marie-Josée Gagné  
M. Serge Gaudet  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Germain-Poiré  
M. Martin Grenier  
M. Tommy Guillemette  
Mme Josée Larivière  
Mme Roxanne Martin  
M. Bobby Pagé (*Teams*)  
Mme Élodie Roy  
Mme Chantal Royer  
Mme Geneviève Wagner, présidente

Sont aussi présents (membres sans droit de vote) :

M. Pierre-Luc Brunet, directeur des Services éducatifs  
Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale  
M. Stéphane Morrissette, secrétaire général

Poste vacant :

Membre de la communauté de 18 à 35 ans

Invités : Mme Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)

Visiteur : Aucun visiteur n'était présent

**1. Ouverture de la séance, vérification du quorum**

Mme Wagner souhaite la bienvenue à tous. Puis, les membres du conseil présents formant quorum, elle déclare la séance ouverte.

**2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflit d'intérêts**

CA-202-24-25 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,  
QUE l'ordre du jour présenté soit accepté.

**3. Vérification des suites données et adoption des procès-verbaux de la  
séance ordinaire du 20 mai 2025.**

CA-203-24-25 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,  
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 20 mai  
2025 soit accepté et de dispenser le secrétaire général d'en faire la lecture.

**4. Demandes verbales de l'assistance (question du public)**

Aucune question n'est adressée au conseil.

## **5. Rapport des comités de travail**

### **5.1. Comité de vérification**

Mme Cynthia De Champlain, porte-parole du comité, mentionne qu'il y a eu une rencontre du comité de vérification le 9 juin dernier afin de traiter de la mise à jour de la *Politique relative au remboursement des frais de séjour et de déplacement* (P-09-RF; voir le point 6.4) et de l'amendement qui sera apporté à la résolution *CA-175-24-25* (nomination des auditeurs externes; point 6.6).

### **5.2. Comité de gouvernance et d'éthique**

M. Martin Grenier, co-porte-parole du comité, mentionne qu'il y a eu une rencontre du comité de gouvernance et d'éthique le 9 juin dernier afin de traiter de la mise à jour :

- du *Règlement relatif à la délégation de pouvoirs* du CA (R-01; voir le point 6.2);
- du *Règlement relatif au fonctionnement du CA* (R-CA-01; voir le point 6.3)
- de la *Politique relative au remboursement des frais de séjour et de déplacement* (P-09-RF; voir le point 6.4);

et de l'abrogation de la *Politique relative à l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire* (P-42-SE; voir le point 6.5).

### **5.3. Comité des ressources humaines**

Mme Geneviève Wagner, porte-parole du comité, mentionne qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance ordinaire du conseil d'administration.

## **6. Décisions (point nécessitant une résolution)**

### **6.1. Autorisation de dépenses pour le comité régional d'enquête à l'éthique et à la déontologie**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, en 2022, du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (ci-après le « Règlement »);

CONSIDÉRANT qu'un Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (ci-après le « Comité ») a été constitué en vertu du Règlement;

CONSIDÉRANT que le Comité est investi, conformément au Règlement, du pouvoir de procéder à des enquêtes en matière d'éthique et de déontologie à l'encontre d'un membre du conseil d'administration à la suite d'une dénonciation;

CONSIDÉRANT que, dans l'exercice de ses fonctions d'enquête, le Comité peut, avec l'autorisation du conseil d'administration, recourir à un ou plusieurs experts pour l'assister;

CONSIDÉRANT que le recours à un tel expert doit être approuvé par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT que le Comité dispose d'un délai de 15 jours pour répondre à une demande ou traiter un dossier;

CONSIDÉRANT qu'il peut s'avérer difficile de convoquer une réunion du conseil d'administration dans ce délai afin d'autoriser le recours à un expert ;

CA-203-24-25

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

QUE le Secrétariat général du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda soit autorisé à approuver, pour un montant maximal de 9 999 \$, le recours à un expert requis par le Comité dans le cadre d'une enquête menée en vertu du Règlement au CSSRN;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU que le Secrétariat général du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda présente une reddition de compte de cette dépense à la première séance du conseil d'administration suivant ladite autorisation.

## **6.2. Modification au *Règlement relatif à la délégation de pouvoirs* du CA**

CONSIDÉRANT l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT que des modifications au *Règlement relatif à la délégation de pouvoirs* du CA (R-01) sont nécessaires parce que des changements à la *Loi sur l'instruction publique* ont été apportés;

CONSIDÉRANT la publication du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaire* par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que la Fédération des centres de services scolaires du Québec ont fait des recommandations aux centres de services scolaires concernant ces changements à la loi;

CONSIDÉRANT la séance de travail du 9 juin 2025 avec le comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CA-204-24-25

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu

D'ADOPTER les modifications apportées au *Règlement relatif à la délégation de pouvoirs* du CA.

## **6.3. Modification au *Règlement relatif au fonctionnement* du CA (R-CA-01)**

CONSIDÉRANT l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT que des modifications au *Règlement relatif au fonctionnement du CA* (R-CA-01) sont nécessaires parce que des changements à la *Loi sur l'instruction publique* ont été apportés;

CONSIDÉRANT la publication du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* du gouvernement;

CONSIDÉRANT la séance de travail du 9 juin 2025 avec le comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CA-205-24-25

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu d'adopter les modifications apportées au *Règlement relatif au fonctionnement du CA*.

**6.4. Modification à la *Politique relative au remboursement des frais de séjour et de déplacement* (P-09-RF)**

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour la *Politique relative au remboursement des frais de séjour et de déplacement* (P-09-RF) devait être effectuée;

CONSIDÉRANT la séance de travail du 9 juin 2025 avec le comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification;

CA-206-24-25

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu

D'ADOPTER les modifications apportées à la *Politique relative au remboursement des frais de séjours et de déplacement* (P-09-RF).

**6.5. Abrogation de la *Politique relative à l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire* (P-42-SE)**

CONSIDÉRANT que la *Politique relative à l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire* (P-42-SE) n'est plus à jour;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda souhaite la remplacer par un autre document (*Démarche à suivre pour l'admission exceptionnelle à l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire*);

CONSIDÉRANT le *Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire* du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique après le travail fait en séance de travail le 9 juin 2025;

CA-207-24-25

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

D'ABROGER la *Politique relative à l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire* (P-42-SE) et que celle-ci soit remplacée par un autre document.

**6.6. Amendement à la résolution CA-175-24-25 (nomination de l'auditeur externe pour l'année 2024-2025)**

CONSIDÉRANT la résolution CA-175-24-25 (nomination de l'auditeur externe pour l'année 2024-2025 (séance ordinaire du CA du 10 décembre 2024);

CONSIDÉRANT que des montants doivent y être modifiés pour respecter les seuils des contrats de gré à gré sous les seuils d'appel d'offres public conformes à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que le présent amendement est nécessaire pour faire une déclaration conforme à la loi dans le *Système électronique d'appel d'offres* (SEAO) du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT la présentation de la personne responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) au comité de gouvernance et d'éthique et au comité de vérification lors de la séance de travail du 9 juin 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de gouvernance et d'éthique ainsi que du comité de vérification lors de la séance de travail du 9 juin 2025;

CA-208-24-25

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu d'adopter l'amendement suivant :

[...]

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) permet à un centre de services scolaire de donner un contrat de gré à gré sous les seuils d'appel d'offres public ~~dont l'ordre est de 121 000 \$~~ 133 800 \$ à une entreprise sans passer par un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT que la *Politique relative à la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et lignes internes de conduite* (P-21-RM) permet les contrats de service de gré à gré de l'ordre de ~~105 000 \$~~ 133 800 \$ (jusqu'au seuil d'appel d'offres public (article 14 de la [LCOP](#));

[...]

#### **6.7. Modification à l'acte d'établissement de l'école Le Prélude (retrait du pavillon Mgr-Pelletier et retrait du centre Élisabeth-Bruyère)**

CONSIDÉRANT l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement de l'école Le Prélude (articles 79 et 110.1 de la LIP);

CONSIDÉRANT qu'une partie des élèves de l'école Le Prélude (élèves du préscolaire) se trouvent, depuis plusieurs années, dans le bâtiment 782006 (pavillon Mgr Pelletier);

CONSIDÉRANT le récent agrandissement de l'école Le Prélude qui lui permet de rapatrier l'ensemble de ses élèves sans un seul bâtiment, et ce, pour la rentrée 2025;

CONSIDÉRANT que l'école de la Grande-Ourse qui se trouve dans le bâtiment 782091 (centre Élisabeth-Bruyère) qui relevait de l'école Le Prélude relèvera de l'école Notre-Dame-de-Protection à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain;

CONSIDÉRANT la résolution CE-24-25-45 du conseil d'établissement de l'école Le Prélude qui approuve le retrait du bâtiment 782006 (pavillon Mgr Pelletier) et du bâtiment 782091 (centre Élisabeth-Bruyère) de son acte d'établissement;

CA-209-24-25

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

DE MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Le Prélude pour en retirer le bâtiment 782006 (pavillon Monseigneur-Pelletier) et le bâtiment 782091 (centre Élisabeth-Bruyère).

**6.8. Modification à l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Grâce (ajout du pavillon Monseigneur-Pelletier)**

CONSIDÉRANT l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Grâce (articles 79 et 110.1 de la LIP);

CONSIDÉRANT le récent agrandissement de l'école Le Prélude qui lui permet de rapatrier l'ensemble de ses élèves sans un seul bâtiment, et ce, pour la rentrée 2025;

CONSIDÉRANT que le bâtiment 782006 (pavillon Mgr Pelletier) est à proximité de l'école Notre-Dame-de-Grâce et qu'il a déjà été un bâtiment relevant de la direction de cette même école;

CONSIDÉRANT l'augmentation relative du nombre d'élèves dans ce secteur.

CONSIDÉRANT la résolution CE-24-25-50 du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Grâce qui approuve l'ajout du bâtiment 782006 (pavillon Mgr Pelletier) de son acte d'établissement;

CA-210-24-25

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

DE MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Grâce pour y ajouter le bâtiment 782006 (pavillon Mgr Pelletier).

**6.9. Modification à l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Protection (ajout de l'école de la Grande-Ourse; bâtiment 782091)**

CONSIDÉRANT l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP);

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Protection (articles 79 et 110.1 de la LIP);

CONSIDÉRANT le récent agrandissement de l'école Le Prélude qui lui permet de rapatrier l'ensemble de ses élèves sans un seul bâtiment, et ce, pour la rentrée 2025;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école de la Grande-Ourse relèvera de la direction de l'école Notre-Dame-de-Protection, et ce, dès la rentrée 2025;

CONSIDÉRANT que le bâtiment 782091 (centre Élisabeth-Bruyère) accueille l'école de la Grande-Ourse;

CONSIDÉRANT la résolution CÉ-24-25-53 du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Protection qui approuve l'ajout du bâtiment 782091 (le centre Élisabeth-Bruyère qui accueille l'école de la Grande-Ourse) à son acte d'établissement;

CA-211-24-25

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu,

DE MODIFIER l'acte d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Protection pour y ajouter le bâtiment 782091 (le centre Élisabeth-Bruyère qui accueille l'école de la Grande-Ourse).

#### **~~6.10. Demande ministérielle — Besoins locaux — Défis et enjeux qui caractérisent le CSSRN en vue de la nomination de la direction générale~~**

~~CONSIDÉRANT la demande de la sous-ministre adjointe dans sa lettre du 30 mai 2025;~~

~~CONSIDÉRANT le *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* (PEVR) du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) dont :~~

- ~~— l'orientation 1 qui vise à *valoriser la réussite des élèves afin de leur permettre l'actualisation de leur potentiel et de leurs aspirations* (notamment par l'utilisation des données pour organiser les actions éducatives à prioriser et mettre en place des pratiques reconnues efficaces par la recherche);~~
- ~~— l'orientation 2 qui vise à *offrir un milieu sain, bienveillant, fort de sa diversité et créateur de citoyens accomplis* (notamment par l'instauration des processus afin de favoriser la cohérence et la priorisation des actions par la concertation entre les diverses instances);~~

~~CONSIDÉRANT le travail qui est fait par le comité d'engagement pour la réussite des élèves et du suivi du PEVR qui y est réalisé;~~

~~CONSIDÉRANT la vision déployée dans les derniers mois par la direction générale et son plan d'action;~~

~~CONSIDÉRANT la séance de travail précédant la tenue de la séance ordinaire du CA du 17 juin 2025;~~

~~CA XXX 24 25 — SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu~~

~~D'ADOPTER la présente résolution dans laquelle le conseil d'administration du CSSRN vient définir ses besoins locaux (liés aux défis et aux enjeux qui le caractérisent) suivants :~~

- ~~— la poursuite du déploiement de tableaux de bord issus de l'intelligence artificielle et le monitoring de son plan d'action afin d'avoir des manifestations observables sur lesquelles s'appuyer pour prendre les meilleures décisions possibles (gestion axée sur les résultats et subsidiarité);~~
- ~~— la poursuite des démarches permettant de mettre en place dans tous ses milieux des pratiques pédagogiques reconnues efficaces par la recherche;~~
- ~~— la poursuite de son travail dans la cohérence des actions venant favoriser la persévérance et la réussite de tous ses élèves (tous secteurs confondus) dont les élèves à risque chez qui la représentation des garçons est élevée;~~
- ~~— la poursuite de son travail dans le cadre de son projet misant sur un milieu sain, sécuritaire et bienveillant tout en favorisant la reconnaissance de l'ensemble des membres de son personnel;~~
- ~~- la prise de décisions judicieuses dans l'optimisation budgétaire (l'effort budgétaire) demandée par le gouvernement, et ce, en minimisant les impacts sur les services à l'élève.~~

## **7. Orientation, consultation, reddition de comptes et information**

### **7.1. Bilan de la personne responsable de l'application des règles contractuelle (RARC)**

Mme Nathalie Cossette, responsable de l'application des règles contractuelles, présente son bilan annuel, notamment en utilisant le Portrait personnalisé 2023-2024 du gouvernement.

## 7.2. Résultat du renouvellement des membres du CA et de la séance de cooptation du 4 juin 2025

M. Stéphane Morrissette fait état du résultat de la séance de cooptation des membres du CA provenant de la communauté qui s'est tenue le 4 juin dernier (avant le 15 juin; article 28 du *Règlement*) en présence des membres parents et des membres du personnel :

- membre de la communauté ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines : Mme Jasmine Bilodeau;
- membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans : Mme Clara Lambert.
- membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel : puisqu'aucune candidature n'a été reçue pour ce poste, un deuxième affichage sera fait à partir du 15 août<sup>1</sup>.

De plus, M. Morrissette mentionne que les trois postes de membres parents qui se libéreront au 30 juin prochain ont été comblés lors de la séance du comité de parents du 13 mai 2025 (avant le 1<sup>er</sup> juin; article 15 du *Règlement*) :

- *District 2* (Entre-Lacs; des Kekeko; de l'Étincelle; NDG) : M. Fabrice Kohou a été désigné;
- *District 3* (Bellecombe; Kinojévis; Granada; Le Prélude; de la Grande-Ourse) : Mme Christine Plante a été désignée;
- *District 4* (La Source) : M. Carl Leduc (autre district<sup>2</sup>) a été désignée.

Enfin, M. Morrissette précise que pour les membres du personnel :

- membre du personnel enseignant : Mme Chantal Royer a renouvelé son mandat;
- membre du personnel de soutien : puisqu'aucune candidature n'a été reçue pour ce poste, un deuxième affichage sera fait à partir du 15 août.

Les nouveaux membres parents du conseil d'administration seront bientôt contactés afin de leur communiquer de l'information sur les prochaines étapes à venir dans le cadre de leur nomination.

## 7.3. Calendrier des séances ordinaires de 2025-2026

M. Stéphane Morrissette présente le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2025-2026 :

- mardi 26 août 2025;
- mardi 16 décembre 2025;
- mardi 24 février 2026;
- mardi 19 mai 2026;
- mardi 16 juin 2026.

## 7.4. Information sur le budget 2025-2026

Mme Anne-Frédérique Karsenti mentionne que le budget 2025-2026 du CSSRN sera déposé en août. Il est fort probable qu'une séance extraordinaire du CA portant exclusivement sur l'adoption du budget soit organisée en septembre.

---

<sup>1</sup> Selon le premier alinéa de l'article 33 du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*.

<sup>2</sup> Il est à noter qu'une modification au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires* ne permettra plus de nommer un membre parent issu d'un autre district; les parents membre d'un conseil d'établissement, mais qui ne siègeront pas au comité de parents pourront se porter candidat s'il n'y a personne au comité de parent.

Mme Karsenti présente aussi les récentes compressions budgétaires annoncées par le gouvernement le 12 juin dernier.

**7.5. Retour sur la formation « Le CA et la gestion budgétaire d'un CSS » suivie par deux membres du comité de vérification**

Mme Wagner contextualise et invite les membres du CA qui ont participé à la formation du 30 avril 2025 « Le CA et la gestion budgétaire d'un CSS » de la Fédération des centres de services scolaires du Québec à partager quelques informations à ce sujet avec l'ensemble des membres.

**8. Informations**

**8.1. Rapport de la Présidence**

Mme Geneviève Wagner mentionne qu'elle a participé à l'assemblée générale annuelle des présidences des CA le 5 juin dernier.

**8.2. Rapport de la Direction générale**

Mme Anne-Frédérique Karsenti présente quelques dossiers sur lesquels elle a travaillé dans les dernières semaines.

**8.3. Rapport du Secrétariat général**

M. Stéphane Morrissette présente quelques dossiers sur lesquels il a travaillé dans les dernières semaines.

**9. Affaires diverses**

Il n'y a rien à ce point de l'ordre du jour.

**10. Ajournement de la séance ordinaire du 17 juin 2025**

CA-212-24-25

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE ET APPUYÉE De Champlain/Roy, il est unanimement résolu

D'AJOURNER la séance ordinaire du 17 juin 2025 à 20 h 55 et de la reprendre le 18 juin 2025 à 17 h sur la plateforme *Teams*.

**Reprise de la séance ordinaire du 17 juin 2025 ajournée  
18 juin 2025 à 17 h sur la plateforme *Teams***

Sont présents (membres ayant droit de vote) :

M. Carl Bergeron  
Mme Mélissa Carbonneau, vice-présidente  
Mme Cynthia De Champlain  
Mme Marie-Josée Gagné  
M. Serge Gaudet  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Germain-Poiré  
M. Martin Grenier  
M. Tommy Guillemette  
Mme Roxanne Martin  
M. Bobby Pagé  
Mme Élodie Roy  
Mme Chantal Royer

Sont aussi présents (membres sans droit de vote) :

M. Pierre-Luc Brunet, directeur des Services éducatifs  
Mme Anne-Frédérique Karsenti, directrice générale  
M. Stéphane Morrissette, secrétaire général

Poste vacant : membre de la communauté de 18 à 35 ans

Sont excusées :

Mme Josée Larivière  
Mme Geneviève Wagner, présidente

## 11. Ouverture de la séance, vérification du quorum

Mme Mélissa Carbonneau souhaite la bienvenue à tous. Puis, les membres du conseil présents formant quorum, elle déclare la séance ouverte.

## 12. Adoption de la reprise de l'ordre du jour de la séance du 17 juin 2025 et déclaration de conflit d'intérêts

CA-213-24-25 SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu, QUE la reprise de l'ordre du jour du 17 juin 2025 présenté est acceptée.

## 13. Décision (point nécessitant une résolution)

### 13.1. Demande ministérielle – Besoins locaux – Défis et enjeux qui caractérisent le CSSRN en vue de la nomination de la direction générale

CONSIDÉRANT la demande de la sous-ministre adjointe dans sa lettre du 30 mai 2025;

CONSIDÉRANT le *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* (PEVR) du Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (CSSRN) dont :

- l'orientation 1 qui vise à *valoriser la réussite des élèves afin de leur permettre l'actualisation de leur potentiel et de leurs aspirations* (notamment par l'utilisation des données pour organiser les actions éducatives à prioriser et mettre en place des pratiques reconnues efficaces par la recherche);
- l'orientation 2 qui vise à *offrir un milieu sain, bienveillant, fort de sa diversité et créateur de citoyens accomplis* (notamment par l'instauration des processus afin de favoriser la cohérence et la priorisation des actions par la concertation entre les diverses instances);

CONSIDÉRANT le travail qui est fait par le comité d'engagement pour la réussite des élèves et du suivi du PEVR qui y est réalisé;

CONSIDÉRANT la vision déployée dans les derniers mois par la direction générale;

CONSIDÉRANT la séance de travail précédant la tenue de la séance ordinaire du CA du 17 juin 2025;

CA-214-24-25

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu d'adopter la présente résolution dans laquelle le conseil d'administration du CSSRN vient définir ses besoins locaux (liés aux défis et aux enjeux qui le caractérisent) suivants :

- dans la transparence habituelle, la poursuite du déploiement de tableaux de bord issus de l'intelligence artificielle et le monitoring de son plan d'action afin d'avoir des manifestations observables sur lesquelles s'appuyer pour prendre les meilleures décisions possibles (gestion axée sur les résultats [basée sur l'analyse de données] et subsidiarité) pour faire vivre ledit plan d'action et incarner la vision actuelle qu'a la direction générale du CSS;
- la poursuite des démarches permettant de mettre en place dans tous ses milieux des pratiques pédagogiques reconnues efficaces par la recherche;
- la poursuite du travail, dans la connaissance fine de la clientèle et des différents milieux, dans la cohérence des actions venant favoriser la persévérance et la réussite de tous ses élèves (tous secteurs confondus : FGJ, FGA, FP) dont les élèves à risque chez qui la représentation des garçons est élevée;

- la poursuite du travail dans le cadre du projet misant sur un milieu sain, sécuritaire et bienveillant tout en favorisant la reconnaissance de l'ensemble des membres de son personnel;
- la compréhension approfondie du contexte local et des différentes parties prenantes externes, qu'il s'agisse du pallier municipal, du milieu des affaires, de la communauté ou des autres niveaux d'enseignement. Cette compréhension est essentielle afin de jouer un rôle de mobilisation, de leadership participatif et d'influence dans le milieu.
- la prise de décisions judicieuses, selon le contexte, dans l'optimisation budgétaire (l'effort budgétaire) demandée par le gouvernement, et ce, en minimisant, quand cela est possible, les impacts sur les services à l'élève.

#### **14. Bilan de la rencontre (huis clos statutaire)**

Mme Mélissa Carbonneau annonce la tenue du bilan de la rencontre sous la forme d'un huis clos statutaire.

Les gestionnaires se retirent (17 h 45).

CA-215-24-25 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit ouvert.

CA-216-24-25 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE le huis clos soit levé (17 h 50).

#### **15. Date et lieu des prochaines séances**

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration sera le mardi 26 août 2025 à 19 h à la salle A300 du centre administratif du CSS.

#### **16. Levée de la séance**

CA-217-24-25 SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est unanimement résolu QUE cette séance soit levée.

Et la séance est levée à 17 h 50.

---

Mme Mélissa Carbonneau  
Vice-présidente

---

Stéphane Morrisette  
Secrétaire général